

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Affaire-Mila-le-SE-Unsa-soutient-les-libertes-d-opinion-d-expression-et-de>



école & société

Affaire Mila : le SE-Unsa soutient les libertés d'opinion, d'expression et de conscience

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 31 janvier 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Récemment, Mila, une lycéenne blogueuse, a reçu une avalanche d'insultes et de menaces de mort pour avoir critiqué une religion sur les réseaux sociaux. Sa scolarisation est actuellement interrompue, sa sécurité n'étant plus assurée dans son établissement.

Ce déversement de haine aurait dû conduire à un soutien unanime. Pourtant, des hésitations se sont exprimées par la voix de ceux qui veulent conditionner la liberté d'expression à la protection des sentiments religieux de certains croyants, ou de ceux qui veulent (re) légitimer le délit de blasphème, à l'instar de la Garde des sceaux, qui a indiqué que « *l'insulte à la religion était une atteinte à la liberté de conscience* ».

Pour le SE-Unsa, la question n'est pas d'approuver, ou non, les propos tenus par la jeune Mila mais de défendre résolument les libertés d'opinion, d'expression et de conscience qui sont consubstantielles de la République.